



PASS SANITAIRE : LE VACCIN NOUS PROTÈGE ET PROTÈGE LE RUGBY



**SUITE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES, LE PASS SANITAIRE
SERA DÉSORMAIS REQUIS POUR ENTRER DANS L'ENCEINTE DU CLUB**



Pour accéder à l'établissement ou l'évènement,
présentation du pass sanitaire sur papier
ou sous format numérique et contrôle du pass sanitaire
via l'application TousAntiCovid Verif.

À QUI S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE DANS MON CLUB ?

Public

Pass sanitaire obligatoire

Le principe

Mineurs de - 12 ans



Mineurs de 12 à 17 ans

À compter du 30 septembre 2021

Majeurs



L'exception

Les intervenants*

Exemption jusqu'au 30 août 2021 au moins,
puis décision du gouvernement

* L'intervenant est une personne dont la présence est indispensable pour assurer l'organisation de l'évènement.

Cette qualité d'intervenant s'apprécie donc strictement, à l'occasion de chaque évènement.

Dans l'immédiat, la FFR recommande à ses clubs membres de considérer qu'il ne peut s'agir que de leurs salariés et bénévoles exerçant les fonctions suivantes :

- Dirigeant intervenant à l'occasion d'une rencontre,
- Educateur intervenant à l'occasion d'une séance d'entraînement.

La FFR reste néanmoins en lien très étroit avec les pouvoirs publics afin de mieux cerner les contours de cette notion d'intervenant.

Pour toutes questions relatives au pass sanitaire rendez-vous sur www.ffr.fr rubrique **FAQ**



PASS SANITAIRE : LE FONCTIONNEMENT DANS MON CLUB



QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ?

UN TEST NÉGATIF
RT-PCR ou antigénique
de moins de 48h.

OU

**UN CERTIFICAT
DE VACCINATION**
à condition de disposer
d'un schéma vaccinal
complet.

**UN CERTIFICAT
DE RÉTABLISSEMENT**
de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif
datant d'au moins
11 jours et de moins
de 6 mois.



Présentation du pass sanitaire à l'entrée
de mon club sur papier ou sous format numérique
et contrôle du pass sanitaire via l'application
TousAntiCovid Verif



PASS SANITAIRE : LE FONCTIONNEMENT DANS MON CLUB



À QUI S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE DANS MON CLUB ?

Public

Pass sanitaire obligatoire

Joueurs(ses)

-12 ans



12-17 ans

À compter du 30 août 2021

+ de 17 ans



Salariés du club

À compter du 30 août 2021

Éducateurs / entraîneurs



Parents et accompagnateurs



Spectateurs



Dirigeants et Bénévoles



Officiels de matchs



Équipe médicale

